

L'OBITUAIRE

DES

CÉLESTINS DE SAINT-PIERRE-EN-CHASTRES

(FORÊT DE COMPIÈGNE)

Par M. A. de Roucy,

MEMBRE TITULAIRE.

Parmi beaucoup d'autres établissements religieux autrefois disséminés dans la forêt de Compiègne, un des plus importants, sans contredit, était celui des Célestins qui suivaient la règle de Saint-Benoît. Il était situé sur un des points les plus élevés et les plus pittoresques de la forêt appelé le Mont Saint-Pierre en Chastres, *in Castris*, parce qu'il occupait, suivant une tradition aujourd'hui fortifiée par de récentes explorations, l'emplacement ou d'un camp romain ou d'une station militaire défendue par trois forts. (1)

C'était, à l'origine, un simple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons jusqu'en 1308, époque à laquelle le Mont de Chastres fut, en échange de 280 arpents de bois dans la forêt de Laigne, cédé par ladite abbaye au roi Philippe-le-Bel qui y établit les Célestins avec un domaine de 280 livres de rente.

(1) Voyez, l'introduction placée par M. de Saulcy à l'Histoire du Palais de Compiègne de M. Pellassy de l'Ousle.

Cette fondation du souverain, accrue encore par les libéralités de ses successeurs, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, autorisa l'ancien prieuré à se qualifier Monastère Royal. C'est là un titre qui a échappé à M. Graves dans sa statistique de l'arrondissement de Compiègne où l'établissement religieux de Saint-Pierre en Chastres n'est signalé que sous la dénomination de Prieuré.

Quoiqu'il en soit, l'ordre des Célestins ayant été supprimé par un arrêt du conseil du 21 mars 1771, le monastère fut fermé et subit des destructions successives. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un pavillon, quelques pans de murs délabrés et une cavé dont l'escalier et les curieux arceaux suffiraient à attester l'importance des constructions disparues.

S'ajoutant aux dotations et aux privilèges accordés par les Rois de France au Royal monastère, des fondations particulières n'avaient cessé d'augmenter ses ressources et son domaine territorial.

Echappé à la dispersion du mobilier conventuel, un manuscrit du commencement du dernier siècle, formant un recueil d'oraisons et de collectes, qui est arrivé en ma possession, signale, dans l'obituaire qui le termine, plusieurs de ces donations et fondations qu'il peut être intéressant de relever.

En voici le sommaire :

En 1391, Nicolas Cardon, bourgeois de Meaux, donne, pour l'établissement d'un religieux prêtre à caser dans la 3^e chambre ou cellule du dortoir au-dessus du cloître, 600 livres tournois qui furent employées à l'achat d'une maison et dépendances à Palesnes.

Chaque première semaine de février une messe chantée, *cum nota*, doit se célébrer pour le repos de l'âme de Philippe de Moulins, évêque de Noyon, tout à la fois bienfaiteur et une des gloires de l'ordre des Célestins.

Philippe de Moulins-Angilbert fut, en effet, un des person-

nages importants de son époque. Il était déjà évêque d'Evreux, quand il fut appelé à succéder à Gilles de Lorris sur le siège de Noyon. Les rois Jean, Charles V et Charles VI se l'étaient successivement attaché en qualité de secrétaire et le dernier le nomma président à la Cour des Aides. Il mourut à Paris, en 1409.

En 1376, noble homme dom Jean Nérenget, prêtre et doyen de l'église Saint-Thomas de Crépy, fonda l'établissement d'un religieux prêtre à caser dans la 3^e cellule du dortoir au-dessus des vignes, moyennant 80 livres tournois employées dans l'acquisition du moulin de Genencourt et de Rethueil ; à cette somme il ajouta deux parts des dixmes sur le vin de Gilocourt et de Belleval avec six livres et quatre sols parisis de rente annuelle et perpétuelle.

Une autre rente perpétuelle de cent sols tournois, à prendre sur plusieurs héritages de Cuisy en Aillemont, est octroyée par noble homme Jean Dauphin, procureur du monastère, à Compiègne.

Un anniversaire à 3 leçons est fondé pour l'âme de Marie Debraye qui avait légué 14 sols parisis de rente à prendre sur une maison située près l'église Saint-Jacques de Compiègne, *propè Basilicam divi Jacobi*. Le propriétaire, Jean de Joignes, s'étant rédimé de cette rente, son prix servit à acheter une autre rente en nature de onze essins de froment à prendre sur sept essins de terre possédés par les héritiers de Jean Desprez.

En 1403, respectable dame de la Louzière, veuve de Henri Prévost, bourgeois de Tournai, fonda l'établissement d'un religieux prêtre à caser dans la 4^e cellule du dortoir au-dessus des vignes et donna pour cette fondation cinquante écus d'or à la couronne.

En 1525, honorable femme Marie Roussel, veuve de Jean Aracheœur, bourgeois d'Amiens, fit la fondation d'un reli-

gieux frère à caser dans la 4^e cellule au-dessus du cloître, moyennant mille livres tournois.

Des donations importantes faites à l'ordre par Jean Milet, évêque de Soissons, lui valaient un obit à 9 leçons.

Ce prélat fut appelé, à raison de ses hautes qualités, à diriger temporairement le diocèse de Liège, en attendant que son évêque, Louis de Bourbon, promu trop jeune à ce siège important, eût acquis la maturité nécessaire pour remplir les fonctions importantes de sa charge.

Claude Dormay, dans son histoire de Soissons, dit que les pères Célestins sont particulièrement obligés envers Jean Milet pour un bien considérable qu'il leur a donné et qu'aussi, en reconnaissance de ce bienfait, ils ont mis son portrait dans la grande salle par eux bâtie.

En 1503, noble Dame Barbe de Soissons, veuve de noble homme de guerre Thibaut de Flavy, seigneur de Montauban, donna, pour l'établissement d'un religieux frère à caser dans la 7^e cellule du dortoir au-dessus des vignes, une maison à Compiègne près l'église Saint-Jacques, possédée par le sire d'Humières qui la racheta pour la somme de mille livres tournois. Cette somme, avec six cents autres livres fournies par les Célestins de Paris servit à acheter la grande maison de Montigny-Langrin, *Magnæ domûs nostræ de Montigny-Langrin*.

Le 4^e jour de mai, était due une messe basse des morts pour Marie-Carondas Lecaron, femme de noble homme Antoine de Vienne, seigneur du Petit-Outreval et non Autreval, *Parvi ultrà-vallis*.

En 1580, tous les religieux réunis en chapitre acceptent de leurs frères, les Célestins d'Amiens, la charge de trois messes basses par semaine avec un obit à 3 leçons, pour le repos de l'âme de Dom Jean Morel, prêtre, moyennant 750 livres tournois qui furent employées à éteindre d'autant des

rentes durement contractées pour satisfaire aux exactions royales des années précédentes sur le clergé et les religieux.

Le 15 juin 1624, noble homme Guillaume de Villepeau de Villaudon fonde à perpétuité une messe basse à dire par chaque semaine de l'année, moyennant une rente de 25 livres tournois à prendre sur sa maison de Breuil, *Bruëlii*, et ses dépendances, mais rachetable à sa volonté par un seul et unique paiement de 400 livres tournois.

Le 16 juin de chaque année devait se célébrer un obit à 3 leçons pour Jean de Flandres et pour Ada d'Attichy.

Tout religieux prêtre était tenu de dire une messe, chaque année, pour Philippe-le-Bel, roi de France, fondateur du monastère et pour toute sa postérité.

Les frères et les novices ayant pris l'habit étaient obligés à réciter un psaume.

L'obituaire dont le texte est en latin de basse époque contient en outre cet avis en langue vulgaire :

« *Soyent avertis les frères oblats de Châstres, tant profès que novices vestus qu'ils sont tenus de dire tous les mois, 50 Pater et 50 Ave pour le Roi Philippe-le-Bel notre fondateur et toute sa postérité.* »

L'avant-dernier jour de juillet on avait à célébrer un anniversaire à 3 leçons pour Dom Mathieu Bouëdin, chanoine de Noyon, qui, de son vivant, avait donné cent livres parisis employées en achat de rentes.

Marguerite de Vè est mentionnée sous le quantième du 7 août comme ayant fait don, sans condition particulière, d'une rente de 20 sols parisis à prendre sur un pré situé aux limites du territoire dit de Géromé et possédé par les héritiers de Jacques de la Bruyère.

La donation d'une rente de 16 sols parisis valait une messe basse annuelle à Dom Jean de Joignes, prêtre et jurisconsulte, *Juris-Perito*.

Une messe du Saint-Esprit se disait, le 18 août, pour l'âme de l'illustrissime et éminentissime Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai et Cardinal, qui avait fait don d'une maison et dépendances, possédée en dernier lieu, par les héritiers de Pierre de la Grange.

Dans l'octave de la fête de Saint-Louis, une messe chantée, *cum notâ*, et avec l'assistance de tous les religieux, *conventualiter*, était célébrée pour ce glorieux roi de France. A raison de cette fondation, le monastère avait été gratifié par le roi Louis XI, de 92 arpents de bois, *modo accomodata ad prata et stagna per nos facta*, comme s'exprime le texte.

Cela veut-il dire que les 92 arpents de bois ont été convertis alors en prés et étangs comme le prétend Carlier, dans son *Histoire du Valois*, ou qu'ils étaient situés près de prairies et étangs déjà préexistant ?

Le texte pouvant se prêter à l'une comme à l'autre interprétation rend la question embarrassante. Quoiqu'il en soit, il n'en reste pas moins établi, par ces termes *per nos facta* que les étangs et les prairies soit avant, soit après la donation de Louis XI, ont été l'œuvre des religieux de Saint-Pierre.

Le vénérable Antoine du Prat avait fondé un anniversaire solennel à 9 leçons pour le salut des âmes de ses parents, moyennant cent livres tournois et en outre trois messes basses par semaine, moyennant trois cents autres livres tournois.

Jean-le-Hasté est signalé comme ayant, de son vivant, fait plusieurs dons au monastère, notamment le crucifix de l'église, de beaux ornements blancs, deux muids de froment, un muid d'avoine, 60 sols cinq deniers tournois de rente, plus une somme de 120 livres tournois.

Un anniversaire à 9 leçons était à célébrer le 3 octobre de chaque année pour honorable homme maître Jean Thibault,

en son vivant conseiller du monastère, auquel il avait donné une rente de 30 essins de froment à prendre *in territorio et oppido vulgariter de Anthëuil dicto*. (Voyez aussi au 20 décembre.)

Le 22 du dit mois d'octobre avait lieu un service d'obit pour le roi Charles VI qui avait concédé au monastère le privilège du sel, *salis privilegium*.

En novembre, le mardi après la fête de Saint-Martin, célébration d'un anniversaire à 3 leçons et messe chantée le lendemain pour Jean Chevalier, père d'Enguerran, seigneur de Cuise, pour Enguerran lui-même et pour Clémence sa femme, et ce en mémoire de ce que ledit seigneur avait dégrevé le domaine des religieux sur Genencourt.

Un autre anniversaire plus solennel et à 9 leçons se célébrait pour Louis, duc d'Orléans et premier duc de Valois, fils du roi Charles V.

Ce prince fut en effet un des principaux bienfaiteurs des religieux Célestins de Saint-Pierre en Chastres.

Il ne fit pas reconstruire leur église, comme le porte la statistique de M. Graves, mais il y adjoignit une belle chapelle, *spectabile sacellum*, suivant le texte de l'obituaire. Le compte des dépenses faites pour la construction et la décoration de cette chapelle, a été publié par M. l'architecte Lassus, en 1849, dans le *Bulletin des Comités Historiques*: c'est sans doute par suite d'une erreur typographique que le titre de cette publication donne pour date à l'érection de la chapelle 1490 au lieu de 1390 ou 1400. Car elle fut édiflée du vivant de l'illustre donateur qui, comme chacun le sait, fut assassiné à Paris, par les ordres de son rival le duc de Bourgogne dans la nuit du 23 au 24 novembre 1407.

Le duc d'Orléans et de Valois fonda une messe quotidienne à dire dans la nouvelle chapelle, le dimanche, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie et, les autres jours à la

dévotion du célébrant. Il enrichit en outre l'église de beaucoup de bijoux d'or et d'argent marqués à ses armes, *jocalia suis armis insignita*, sans parler d'un précieux ornement rouge mentionné par Carlier.

En décembre, on fait mémoire de noble homme Raoul de Sorel qui avait donné 200 livres tournois employées aux frais de l'établissement de l'étang de Bastigny et des prés de l'Épinette.

Le 20 dudit mois de décembre, une messe des morts devait être chantée en assistance générale, *conventualiter*, pour l'âme de Jean Thibault, jurisconsulte et bourgeois de Compiègne. (Voy. 3 oct.)

Le même jour avait lieu un anniversaire à 3 leçons et, le lendemain, une messe chantée par Raoul de Haramont, Maître de la Forêt de Cuise, qui, par testament, avait légué une rente perpétuelle de 40 sols parisis.

Cette énumération des fondations et donations faites au monastère de Saint-Pierre est déjà bien longue, et, pourtant, l'obituaire qui les relate en comprend encore plusieurs autres qui, vu leur peu d'importance, ne méritent pas d'être relevées. Il suffit de dire qu'on y voit figurer les noms suivants : Maître Jean de Hénault, un des élus de Compiègne, Pierre de Hénault, Henri Hancher, Jeanne de Machière, femme de Geoffroy Davenne, tous de Compiègne ; Raoul Vuiet et Geoffroy Barberu, de Pierrefonds ; Philippe du Rocher, Jean de Taillefontaine et Marguerite sa femme, Jean et Pierre Legrand, de Trosly ; Pierre Lejeune, de Noyon, et Henri Bourdonnois chanoine de Soissons.

Le manuscrit d'où sont extraits les détails qui précèdent porte au recto de sa page initiale un titre ainsi conçu :
« *Orationes et collectæ officii divini tam de tempore quam de sanctis, nec non et de Beatâ M. et pro defunctis, cum supplemento Lectionum ad communem utilitatem Regalis,*

« *Monasterii S.-Petri R. PP. Celestinorum de Castris
« ordinis S.-Benedicti, in sylva Compendiensi.* » Ce titre est
encadré d'ornements coloriés représentant plus spécialement
des feuillages et des oiseaux, motifs parfaitement appropriés
au livre d'un monastère placé au milieu d'une forêt.

A la fin du manuscrit et dans un petit encadrement enluminé
et oblong, se trouve le quatrain suivant, en l'honneur de
Pierre de Muron, fondateur de l'ordre des Célestins et Pape
sous le titre de Célestin V.

Sous le sombre pourpris d'une grotte profonde
Éloigné à l'escart du tumulte du monde
Muron sçut à propos que la croix est l'eschelle
Qui conduit les humains à la gloire immortelle.

